

Détails sur le processus d'évaluation de l'importance des problématiques à la TD

Notre méthodologie, conforme aux lignes directrices du protocole technique de la Global Reporting Initiative (GRI), comporte trois phases : l'identification, la priorisation et la validation. Nous adoptons la définition du terme importance du GRI, en étant conscients que les renseignements que nous choisissons de déclarer chaque année devraient inclure les sujets et les indicateurs qui remplissent une des fonctions suivantes :

- 1) refléter l'incidence importante de l'entreprise sur l'économie, l'environnement et la société;
- 2) influencer grandement les évaluations et les décisions des parties prenantes.

Identification

- En 2011, nous avons défini la portée de nos déclarations et circonscrit nos parties prenantes. Puisqu'aucun changement important n'a été apporté à nos activités en 2014, nous avons repris les mêmes résultats.
- Analyse des médias : au cours des mois d'août et de septembre, nous avons passé les articles de presse au peigne fin dans le but de bien comprendre le point de vue des parties prenantes, tel que présenté dans les médias, sur les problématiques liées à la responsabilité de la TD. Grâce à une série de chaînes de recherche, nous avons pu cerner les problématiques les plus fréquemment mentionnées.
- Examen de documents : en septembre et en octobre, nous avons compilé les résultats d'études internes et externes présentant les points de vue et les intérêts de nos parties prenantes. Parmi celles-ci, notons une étude Globescan; une étude de marché parrainée par la TD; les résultats d'un sondage mené dans le cadre de groupes de discussion formés d'employés et de clients; des notes prises au cours d'entrevues d'employés; des documents stratégiques; des propositions des actionnaires soumises à la TD et à d'autres secteurs; des notes prises dans le cadre d'un panel de parties prenantes.

Priorisation

- Le processus d'identification a permis de dresser une liste de 35 problématiques à envisager.
- Des discussions et des analyses nous ont permis d'en jumeler certaines pour réduire la liste. Nous avons également classé chaque problématique par ordre d'importance pour les parties prenantes et pour la TD (sur une échelle de 1 à 5, 5 étant la plus importante.)

Importance pour les parties prenantes	
La problématique traite-t-elle :	<ul style="list-style-type: none"> • d'un intérêt pris en compte ou d'une préoccupation soulevée par les parties prenantes? • de défis actuels ou à venir pour le secteur, comme indiqué par des pairs et des concurrents? • de lois, de réglementation, d'ententes d'une importance stratégique pour l'entreprise?
Importance pour l'entreprise	
La problématique traite-t-elle :	<ul style="list-style-type: none"> • des valeurs fondamentales, des politiques, des stratégies, des systèmes de gestion et des objectifs les plus importants de l'entreprise? • d'un intérêt invoqué ou d'un sujet majeur abordé par des parties prenantes qui s'investissent dans le succès de l'entreprise? • d'un risque important pour l'entreprise? • d'un facteur essentiel à la réussite, d'un levier stratégique ou d'un avantage concurrentiel? • d'un champ de compétences essentiel pour contribuer au développement durable? • de répercussions financières majeures?

Validation

- Une liste préliminaire de 19 problématiques a été présentée à un panel de parties prenantes, et les panélistes devaient fournir des commentaires sur les problématiques qui, selon eux, étaient les plus importantes pour la TD. Les résultats peuvent être consultés en ligne.
- La matrice de l'importance des problématiques et le classement qui y est associé ont été présentés au comité directeur sur la responsabilité d'entreprise. Les membres du comité ont apporté les corrections finales au classement puis ont discuté de l'influence réelle et éventuelle de la TD relativement à la durabilité. Le comité directeur a de surcroît examiné les résultats à la lumière de la stratégie d'affaires actuelle de la TD.
- Une liste des problématiques importantes et un aperçu du rapport à venir pour l'année 2014 ont été présentés au Conseil de la responsabilité sociale en décembre dernier aux fins de discussion.